

GRAND CONSEIL

Soutien aux victimes d'infraction

Le Grand Conseil veut que l'Etat du Valais complète les montants prévus par la loi fédérale versés aux victimes d'infraction. Il a accepté mercredi une motion du PLR allant dans ce sens.

La députée Sonia Tausson-Cornut a expliqué que la loi sur l'aide aux victimes (la LAVI) révisée plafonne «les montants alloués à titre de réparation morale aux victimes d'infraction». Ces victimes touchent ainsi moins que les montants prévus par les tribunaux. Il s'agit d'une «économie réalisée sur le prix de la souffrance des victimes», a-t-elle commenté.

Pour la caisse publique, le coût sera faible, puisque l'Etat peut se retourner contre l'auteur de l'infraction.

Le Conseil d'Etat s'est opposé, en vain, à cette demande. Le conseiller d'Etat Frédéric Favre a expliqué que cette motion est contraire au droit fédéral.

Les députés ont passé outre cet argument juridique et ont dit oui par 92 voix contre 17 et 4 abstentions. Frédéric Favre s'est demandé comment il allait pouvoir appliquer cette décision. **JYG**



Le parc régional réunirait des communes de plaine et de montagne autour d'une seule entité. VALLÉE DU TRIENT TOURISME

Parc régional naturel: la parole aux citoyens

PAR SOPHIE.DORSAZ@LENOUVELLISTE.CH

TRIENT En automne 2018, les sept communes de Salvan, de Finhaut, de Trient, de Vernayaz, de Martigny-Combe, de Saint-Maurice et d'Evionnaz s'unissaient autour d'un projet de parc naturel régional pour la région de la vallée du Trient. Deux ans plus tard, le comité de pilotage, coprésidé par Florian Piasenta (président de Salvan) et Emmanuel Revaz (député vert de Salvan), présente les résultats de l'étude de faisabilité.

«Cela comprend deux axes principaux. Il faut démontrer que la région possède de fortes valeurs naturelles et paysagères et un potentiel de marché», détaille Emmanuel Revaz. Ainsi, l'étude du patrimoine naturel de la zone de 222 km² a révélé seize sites naturels inventoriés au niveau fédéral (gorges du Trient, les prairies sèches de la Bâtiaz, la source du Trient) ou régional (bisses du Trient) et 29 autres sites d'importance. En parallèle, 65 objets culturels ont été identifiés.

Pour Florian Piasenta, le label Parc naturel régional aiderait à valoriser ce patrimoine, mais «pour un

développement harmonieux et durable, les réflexions doivent intégrer les questions de mobilité, d'hébergement, d'agriculture, d'énergie, de sensibilisation, etc. Il ne s'agit pas d'attirer toujours plus de monde et de créer des embouteillages, mais de le faire mieux en pensant aussi au bien-être des habitants.»

Des projets dictés par les citoyens

Si les conseillers communaux des sept communes ont tous voté en faveur du parc, reste à convaincre la population. Pour entendre les attentes des acteurs de terrain, deux ateliers participatifs ont déjà eu lieu, rassemblant des représentants des milieux de l'agriculture, de l'énergie, de la forêt, de l'artisanat, de la pêche, etc.

Durant le mois de septembre, des séances d'information citoyennes seront mises sur pied dans les sept communes. «Cela permet de partir de la base vers le haut et non l'inverse. Nous développerons les projets dictés par les habitants», déclare Florian Piasenta. En paral-

lèle, une plateforme digitale a été créée pour recueillir les souhaits et les idées des citoyens.

En avril 2021, les communes entendent déposer le dossier au canton, qui le défendra ensuite auprès de la Confédération. Une fois le label «candidat» obtenu, la région bénéficiera d'une aide financière fédérale pour réaliser les premiers projets. A la fin de cette phase de test de trois à quatre ans, les citoyens seront appelés à voter pour fonder le parc régional naturel de la vallée du Trient pour une durée de dix ans.

SEPT SÉANCES D'INFORMATION CITOYENNE

Martigny-Combe: 15 septembre, salle de l'Eau-Vive - 19 h 30. Saint-Maurice: 16 septembre, aula des Tuileries - 19 h 30. Vernayaz: 17 septembre, salle polyvalente - 19 h 30. Finhaut: lundi 21 septembre, galerie Victoria - 19 h 30

Trient: mardi 22 septembre, salle communale - 19 h 30. Evionnaz: mercredi 23 septembre, salle des Sociétés - 19 h 30. Salvan: jeudi 24 septembre, salle polyvalente - 19 h 30.

ASSURANCE MALADIE

Le Groupe Mutuel crée 22 agences en Suisse

Le Groupe Mutuel veut développer le conseil à la clientèle, ce qui va déboucher sur la création de 22 nouvelles agences, 12 centrales et dix régionales. L'assureur maladie valaisan va également reprendre 150 employés du courtier en assurances bâlois Maklerzentrum Schweiz et a pris le contrôle de la société zurichoise Neosana.

Les 150 nouveaux collaborateurs seront transférés au 1er janvier prochain, indique mercredi le Groupe Mutuel, qui mène actuellement une réorganisation de la division Clients & Marchés. Le communiqué ne mentionne aucun détail financier autour de ces opérations. Ces renforts visent au renforcement des services de conseil à la clientèle dans les agences, de la vente sur le terrain et des centrales d'appel. Ils permettront de mettre en œuvre plus rapidement la nouvelle stratégie.

Par ailleurs, le Groupe Mutuel s'est emparé d'une participation de 51% dans Neosana, firme de plus de 100 employés spécialisée dans les services liés aux assurances. Celle-ci sera fusionnée avec la société basée à Martigny. Cette acquisition doit permettre à l'assureur maladie de se renforcer en Suisse alémanique. **ATS**

JUSTICE

Plus qu'un prévenu en détention provisoire

Il n'y a plus qu'une personne en prison préventive dans le cadre de l'affaire de drogue qui agite le Valais central depuis le début de l'été. Sur les trois prévenus en détention, pour éviter qu'ils accordent leurs violons, deux sont sortis ce mercredi matin.

Olivier Elsig, premier procureur du Valais central, confirme l'information et précise que le Ministère public, avec l'appui de la police cantonale, a effectué de très nombreuses investigations depuis leur placement en détention. «Par conséquent, le risque de collusion n'est désormais plus réalisé pour certains. C'est la raison pour laquelle deux prévenus ont été libérés aujourd'hui. Ces mises en liberté signifient simplement qu'il n'existe plus de motif de détention provisoire pour les prévenus concernés.»

Pour rappel, cette enquête vise une quinzaine de personnes dans le canton, sur fond de trafic de cocaïne. Si d'autres affaires de cette ampleur surviennent chaque année en Valais, elle n'en reste pas moins exceptionnelle de par l'implication d'un policier et élu communal, suspecté d'avoir fourni des informations sur l'enquête. Les deux autres prévenus sont soupçonnés d'infraction grave à la loi fédérale sur les stupéfiants, ainsi que d'instigation à violation du secret de fonction. Si la présomption d'innocence prévaut, le Ministère public conclut en indiquant que «les instructions ouvertes contre ces trois personnes se poursuivent». **PFE**



LA PHRASE

La gestion de la crise du Covid est délirante.

ANTOINE HUBERT

L'entrepreneur valaisan, à la tête de Swiss Medical Network, revient dans «Bilan» sur la gestion helvétique de la pandémie aujourd'hui. «L'une des grandes erreurs a été de redonner les compétences aux cantons. Car beaucoup d'élus cantonaux sont en campagne électorale à longueur d'année.» Pour lui, «certaines décisions sont prises en fonction des sondages d'opinion et non pas des faits avérés.»

PUBLICITÉ

OUI
le 27 septembre

Pour le bien de l'homme, des animaux et de la nature.

Rausis Joachim
Président d'Orsières

Une loi prévoyante pour la chasse
oui-loi-sur-la-chasse.ch



L'image



POLICE CANTONALE VALAISANNE

Un hélicoptère s'est écrasé entre Täsch et Zermatt hier après-midi. L'appareil était engagé dans une mission de transport de matériel. L'accident s'est produit au moment de l'atterrissage. L'hélicoptère a heurté un véhicule lors de cette manœuvre, indique la police cantonale. «Il n'y a heureusement eu aucun blessé», précise Stève Léger, porte-parole de la police cantonale. Les dégâts matériels sont importants. Sur la photo publiée par les forces de l'ordre, on distingue le modèle de l'appareil. Il semble s'agir d'un hélicoptère monoplace K-Max. **PFE/JYG**